

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 12 DECEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Absents excusés avec pouvoir : 4

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le douze décembre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date d'affichage : 6 décembre 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Jean-Daniel UGHETTO, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à C. BARTHELEMY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à P. ADRIEN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-12/102 : CHANTIER D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE « RÉNOVAL » - ANNÉE 2024 – CRÉATION DES POSTES CDDI

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale qui expose au Conseil municipal que la Municipalité de Valréas est porteuse du Chantier d'Insertion par l'activité économique RÉNOVAL complété, depuis 2009, par une section « Entretien du linge ». Outre le fait de constituer une opportunité de retour à l'emploi pour des personnes en difficulté socioprofessionnelle, ce dernier contribue également à la valorisation du patrimoine communal.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12

La Municipalité souhaite pérenniser son engagement aux côtés des partenaires institutionnels qui soutiennent le projet en reconduisant le chantier d'insertion pour l'année civile 2024.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux de notre société, le chantier Renoval s'est engagé en 2022 dans la protection de l'environnement et la valorisation des biodéchets. La section « Environnement et valorisation du cadre de vie » interviendra en 2024 sur des chantiers en centre-ville et en zones périphériques :

1/ Fabrication, installation et suivi de composteurs collectifs : en partenariat avec la CCEPPG, construction des composteurs, mobilisation des habitants et suivi du bon déroulement du compostage collectif,

2/ Gestion du service d'intervention rapide pour l'amélioration du cadre de vie : chargé de répondre aux appels du numéro unique et de planifier les interventions en fonction du degré d'urgence des faits signalés tels que le ramassage de dépôts sauvages, l'intervention de sécurité sur la voirie (trou dans la chaussée, chute d'objets, réparation de panneaux de signalisation routiers...), l'entretien de voirie communale dans les lotissements

3/ Valorisation du patrimoine naturel : réhabilitation du sentier botanique (nettoyage, débroussaillage, entretien d'espaces naturels),

4/ Amélioration du cadre de vie et protection de l'environnement : les actions peuvent s'inscrire en partenariat avec les établissements scolaires et leurs projets d'éducation à la protection de l'environnement (jardinage, composteurs, embellissement des espaces ...), les EHPAD (fleurissement des espaces collectifs), des habitants (nettoyage et aménagements d'espaces publics) ...

La section « Entretien du linge », installée dans les locaux du Lycée des Métiers des arts culinaires et de l'industrie Ferdinand Revoul, dans le cadre d'une convention de partenariat, n'est pas reconduite en 2024.

Suite à des réorganisations de personnel et à une baisse d'activité significative, les missions de la lingerie, d'un commun accord avec l'établissement scolaire, ne sont plus confiées au chantier Renoval, le poste d'encadrant technique est donc supprimé.

Compte tenu des nouvelles missions confiées depuis 2 ans à la section « Environnement et amélioration du cadre de vie » et au développement régulier des actions, les deux postes en insertion dédiés à la section lingerie sont reportés sur cette unique section. Les emplois du temps des salariés en insertion sont aménagés pour assurer un accueil de qualité.

La Ville de Valréas sera maître d'ouvrage du Chantier RÉNOVAL et assurera également l'ensemble des activités liées à la gestion financière et administrative du chantier.

Pour la poursuite de la tenue de ce chantier d'insertion, il est nécessaire de :

- créer 11 postes soit 7.54 Equivalents Temps Plein en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), sous la responsabilité des encadrants techniques respectifs ;
- maintenir le poste d'Encadrant technique à temps plein de la section « Environnement et amélioration du cadre de vie » ;
- maintenir le poste d'accompagnatrice socioprofessionnelle, créé en 2008 ;
- supprimer le poste de l'Encadrant technique de la section « Entretien du linge », créé en juin 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame MALLET, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12

■ **APPROUVE** le maintien et la poursuite du chantier d'insertion RÉNOVAL susmentionné pour l'année 2024 ;

■ **APPROUVE** la création de 11 postes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), soit 7.54 Equivalents Temps Plein à raison de 24 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite des autorisations fixées réglementairement pour ces contrats, rémunérés sur la base du SMIC horaire ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses et à recouvrer les recettes afférentes ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

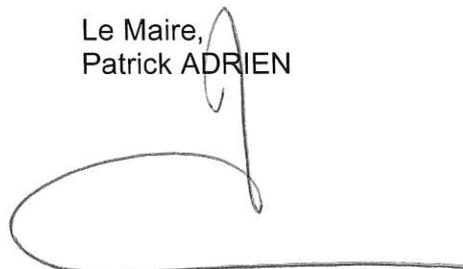
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Rosy FERRIGNO
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 14 DEC. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville, le 15 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20231212-DEL_2023_12